

Société canadienne des postes—Loi

du ministère. Cependant, ce n'est sûrement pas le moment de revenir là-dessus. Nous devons mettre ce débat à profit pour préparer l'avenir et non se plaindre du passé. Le fait est que le gouvernement s'est enfin incliné devant la pressante demande que nous, députés de l'opposition, lui adressons depuis bien des années, celle de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne. A quoi servirait de mettre à profit le débat sur cette importante proposition pour se plaindre de la médiocrité de notre service postal? Pour tout dire, les députés de l'opposition officielle préfèrent faire de l'obstruction et laisser à notre parti le soin de faire son travail et d'élaborer des critiques constructives. C'est un travail que nous entendons assumer avec fierté, quitte à laisser aux conservateurs la possibilité de braire tout à loisir.

J'ai dit que nous allions formuler des critiques constructives et nous le ferons. Nous trouvons à redire à trois aspects de cette mesure législative, et si le gouvernement veut bien écouter nos raisons, sans doute se rendra-t-il rapidement compte que les changements que nous proposons sont de nature à renforcer le bill et à accroître son efficacité.

M. Hnatyshyn: Les trois sont prêtes, mon capitaine!

M. Parker: Je me soucie d'abord et avant tout de l'article 5(2) du bill. Ainsi que l'a signalé le ministre dans son préambule vendredi dernier, il renferme les dispositions qui sont de loin les plus importantes. Elles assurent en effet que les Canadiens continueront de bénéficier de l'essentiel de leurs services postaux habituels. Nous sommes évidemment d'accord avec cette intention, mais nous ne comprenons pas très bien ce qu'on entend par l'essentiel des services postaux habituels. Le gouvernement veut-il dire que tous les Canadiens qui résident dans des villes d'une certaine importance continueront à recevoir leur courrier à domicile tous les jours ou bien que toutes les lettres seront envoyées dans une grande boîte verte située au milieu du quartier et qu'ils devront affronter la glace et la neige pour aller chercher leur courrier? Je pose cette question très sérieusement, car dans de nombreuses grandes villes du Canada, surtout dans l'Ouest, voilà à quoi se réduit le service postal de base habituel.

● (1600)

Cette phrase signifie-t-elle que les bureaux de poste ruraux resteront ouverts six jours par semaine ou que la nouvelle société réduira le service d'au moins une journée par semaine suivant la promesse du gouvernement. Faut-il en conclure que certaines villes rurales des Prairies pourront conserver leurs bureaux de poste et ainsi leur seul lien avec le gouvernement fédéral ou que ces petits bureaux de poste seront fermés?

Les juges vont étudier cette phrase très attentivement sous peu lorsqu'ils essaieront d'établir si la nouvelle société remplit vraiment son mandat. Très sincèrement, nous craignons qu'un juge puisse donner à ces paroles une signification moins large que le ministre ne l'a fait vendredi en présentant le projet de loi. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, en comité, nous allons proposer d'apporter à cet article des modifications qui préciseront clairement ce qu'on entend par service postal habituel. Si cette question préoccupe le ministre autant que vendredi, il n'aura aucune difficulté, j'en suis sûr, à appuyer nos amendements en comité.

Une autre chose qui nous inquiète beaucoup dans cette loi c'est l'article 22(2). Il est fort bref et, à prime abord, il ne semble pas très sérieux. Il se contente de stipuler que la nouvelle société pourra conclure n'importe quel contrat. L'en-nui, c'est que cet article accorde à la société le pouvoir de démanteler complètement les postes. Disons, par exemple, que son conseil d'administration estime que le syndicat des facteurs ne lui plaît pas. Cet article lui permettrait de conclure un contrat avec une société quelconque, de payer à cette dernière une somme forfaitaire pour qu'elle se charge de trouver des facteurs et de leur payer un salaire équitable. Ce n'est pas une idée farfelue puisque la chose existe déjà dans un certain nombre de localités. Nous constatons que les Postes canadiens concluent des ententes commerciales avec des hommes d'affaires peu scrupuleux qui ne paient que le salaire minimum pour livrer le courrier. Cela permet au gouvernement de ne plus s'inquiéter des relations de travail, aux entrepreneurs de gagner facilement de l'argent et aux travailleurs d'être exploités. Pour qu'il y ait un peu de logique dans les politiques de main-d'œuvre dès que le ministère des Postes sera devenu une société de la Couronne, il faut que nous trouvions une solution à ces problèmes.

Aux termes de ces dispositions de la loi, la Société pourra donner à l'entreprise à peu près toutes les fonctions qu'elle sera chargée d'exécuter. Ce n'est pas raisonnable et il faudra régler cette question avant que le bill ait franchi l'étape du comité. Nous allons proposer un amendement selon lequel la Société ne pourra donner à l'entreprise les travaux qui par leur nature même, sont essentiels au service des Postes.

En troisième lieu, nous nous inquiétons des dispositions des articles 14 et 15 qui traitent des privilèges exclusifs de la Société. Naturellement, il est normal que le ministère des Postes exerce un monopole sur la livraison du courrier, mais nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi on continuera de confier à l'entreprise privée la livraison des colis postaux. Notre argument est très simple et nous espérons que le gouvernement voudra l'examiner.

Personne n'ignore que la livraison des colis postaux représente l'aspect le plus rentable du service des Postes. C'est dans ce domaine que les Postes réussissent à compenser les pertes encourues dans la livraison du courrier. On voit bien qu'il est plus payant de livrer un colis en ville que d'aller porter une lettre à Old Crow, au Yukon. En permettant aux entreprises privées de concurrencer le ministère des Postes dans la livraison des colis, nous leur laissons la meilleure part du marché. Pourtant, on ne permet par la même chose aux chemins de fer ni aux sociétés aériennes, alors pourquoi permettre à United Parcel Service, à Purolators Courier Service de recueillir les seuls bénéfices qu'offre le service des Postes. Tout cela signifie que les tarifs postaux vont monter en flèche, surtout depuis que le gouvernement a annoncé qu'il allait créer une nouvelle société autonome.

United Parcel Service a ruiné le service postal aux États-Unis. Je demande au gouvernement de ne pas permettre la même chose au Canada. J'espère que les députés d'en face appuieront l'amendement que je propose à l'article 14 afin que la livraison des colis postaux reste entre les mains des Postes canadiennes.